

## Déclaration de la FSU CDEN du 20 avril 2020

Madame La Préfète, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Madame La Vice-Présidente du Conseil départemental Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Lors de son allocution télévisée, le chef de l'Etat a annoncé la réouverture progressive des établissements scolaires, à l'exception des universités, le 11 mai prochain. Il a par ailleurs annoncé que les manifestations culturelles étaient suspendues jusque mi-juillet et que les restaurants restaient fermés afin de respecter la distanciation sociale. Ces décisions contradictoires sont plus qu'inquiétantes. Pour la FSU, la priorité doit rester la santé des élèves, des personnels et de l'ensemble de la population : toutes les conditions sanitaires doivent donc être réunies avant tout retour en classe et dans les services.

Or, à aucun moment n'a été abordé l'objectif de cette éventuelle reprise. Pour la FSU, il ne s'agit pas de reprendre les cours là où le confinement les a arrêtés, avec la volonté de « boucler les programmes » et d'évaluer à tout crin. La finalité serait bien de renouer le lien pédagogique bien abîmé, malgré l'investissement très important des personnels de l'Éducation nationale.

A aucun moment n'ont été présentées de manière sérieuse et claire les modalités et conditions de cette éventuelle reprise.

A aucun moment la date du 11 mai n'a été justifiée scientifiquement, garantissant ainsi une reprise dans des conditions sanitaires satisfaisantes.

A aucun moment aucune information précise, aucune garantie n'ont été apportées à cet instant, en matière de sécurité et de santé.

De nombreuses questions se posent. Comment faire respecter la distanciation sociale dans des classes de 30 à 35 élèves, dans les couloirs étroits des écoles, des collèges et des lycées ? Comment assurer la sécurité et la santé de tous à la cantine, au CDI, dans les internats ? Comment organiser le ramassage scolaire ?

Les jeunes sont bien souvent des porteurs asymptomatiques : en venant dans les écoles, collèges et lycées, ils pourraient donc contaminer les adultes de l'établissement et/ou leurs familles en rentrant chez eux.

La FSU réaffirme que des conditions sanitaires claires et strictes sont incontournables pour envisager la reprise :

- → désinfection des établissements scolaires,
- → tests de tous les élèves et les adultes afin de savoir s'ils sont immunisés ou pas,
- → matériels de protection pour les élèves et les personnels dont gel hydroalcoolique et masques,

- → modalités d'organisation pour diminuer les effectifs et assurer la santé et la sécurité de tous,
- → nécessité d'établir un protocole en cas d'infection par le Covid 19 d'élèves ou d'agents,
- → impossibilité de reprendre pour les maternelles et petites classes de primaire où la mise en place des gestes barrières ne sont ni compréhensibles ni applicables par de jeunes enfants,
- → nécessité de reconnaître systématiquement l'imputabilité au service en cas d'infection d'agents présents dans les établissements,
- → nécessité de réunir les CHSCTD comme le CHSCTA avant toute reprise, pour d'une part, faire un état de lieux des établissements où la reprise est « possible » et d'autre part informer les personnels de ces établissements.

Ce sont des préalables indispensables à toute reprise. En leur absence, la réouverture des établissements ne pourra pas être envisagée. Pour ces raisons, la date du 11 mai nous semble totalement prématurée.

Bon nombre d'élèves et d'adultes ont vécu des moments difficiles pendant cette période (deuil, maladie, conditions de vie au quotidien) : des temps d'échanges, de concertations et d'écoutes seront indispensables : prérentrée des personnels, des élèves, cellules psychologiques assurées par des professionnels.

Le confinement a creusé les inégalités comme l'a pointé très rapidement la FSU. Cette période a aussi montré le rôle essentiel des enseignants et de l'école auprès des élèves. Pour la FSU, résorber ces inégalités passera par un vrai plan sur le court, moyen et long terme. Il est indispensable de diminuer les effectifs à la prochaine rentrée, de revenir sur les suppressions de postes et d'abonder les dotations, y compris dans le second degré, de revoir les programmes, d'annuler les réformes du lycée et du baccalauréat et d'entamer une réelle réflexion sur ce que doit être l'école d'après.

## Concernant les opérations de carte scolaire du 1er degré, dans le Puy-de-Dôme...

Nous tenons en premier lieu à mettre en avant les difficultés et les obstacles que provoque la tenue d'instances de carte scolaire dans le cadre d'une crise sanitaire d'une telle ampleur, et en période de confinement.

Difficultés d'abord pour les représentants syndicaux qui, comme leurs collègues enseignants, ont à assurer le lien et la continuité scolaires avec les élèves, à tenir parfois leur propre rôle de parent en gérant entre autres les devoirs de leurs enfants, et à tenter de jouer au mieux leur fonction de représentant du personnel, défenseur des écoles et des personnels. Il a été compliqué de contacter toutes les écoles puisqu'elles étaient fermées et des collègues n'ont pas pu nous apporter des informations et renseignements importants et utiles, dans le cadre des opérations de carte scolaire.

Difficultés également et avant tout pour les parents d'élèves, les enseignants et les élus, de défendre leur école dans de telles circonstances.

Côté dotation de postes, il aura fallu l'intervention d'un terrible virus pour venir à bout de l'obstination de nos politiques qui refusaient d'entendre un tant soit peu les revendications portées par la FSU, et pour que le ministre revoie sa copie.

La FSU a accueilli positivement l'annonce d'une dotation de 23 postes supplémentaires pour le département du Puy-de-Dôme, mais cela reste très éloigné des 65 postes demandés par l'Inspecteur d'académie au ministre et des besoins réels de notre département !

65 postes auraient davantage permis la mise en route d'une véritable politique éducative pour la baisse des effectifs partout où cela était nécessaire, pour le maintien et le développement des RASED, pour de meilleures conditions de remplacement, en un mot pour qu'advienne une école inclusive dont on parle tant, au sein de laquelle les personnels et les élèves pourraient davantage s'épanouir.

Le 8 avril, les organisations syndicales FSU, FNEC-FP-FO, CGT Educ'action, SNALC, Sud Education et FAEN ont déclaré, dans un courrier commun, que « c'est de moyens supplémentaires dont l'Éducation Nationale a besoin dans la situation que nous vivons ». Les moyens budgétaires de la rentrée 2020 doivent être revus à la hausse pour qu'il n'y ait pas de suppression de postes.

L'urgence pour la rentrée 2020, après des mois de fermeture des écoles et des enfants forcément bousculés voire « décrochés », est d'assurer aux élèves et aux enseignants des conditions de travail sereines, avec des effectifs allégés partout, avec des équipes stables, et avec des réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté renforcés.

Dans le cadre de cette carte scolaire, la FSU63 demande donc, en premier lieu, qu'il ne soit prononcé aucune fermeture de poste.

En effet, il est inadmissible que des écoles dont les effectifs seront stables ou en augmentation à la rentrée 2020 soient menacées d'une fermeture de classe, comme c'est le cas notamment en éducation prioritaire pour les écoles Turelet et Le Moutier élémentaire à Thiers ainsi que les écoles Jean Jaurès et Jean Macé à Clermont-Ferrand située en éducation prioritaire renforcée.

Concernant les écoles Diderot élémentaire et Jules Verne à Clermont-Ferrand, classées également en REP+, nous continuons de dénoncer les effectifs retenus par l'administration. Ceux que nous ont communiqués les équipes pédagogiques sont plus élevés. Si les fermetures de classe sont maintenues, le taux d'encadrement sera détérioré.

D'ailleurs, sur cette question des effectifs, nous trouvons incompréhensible que les IEN et l'Inspection académique restent sourds et butés face aux chiffres que les collègues nous ont communiqués, quand ces chiffres sont supérieurs à ceux de l'administration.

La FSU demande également que les postes RASED gelés en septembre 2019 ne soient pas fermés, et que l'ensemble des dispositifs d'aide et de soutien aux élèves les plus fragiles et aux équipes d'école soient pérennisés et renforcés (RASED, PDMQDC...).

Concernant la situation des écoles en REP+ et en REP, nous rappelons que chaque fois qu'un dédoublement doit être organisé, il doit être accompagné d'une création de poste, pour ne pas se faire au détriment des autres classes non dédoublées et pour ne pas dépasser 20 élèves par classe.

La FSU exige des ouvertures partout où cela est nécessaire. Nous avons pointé un certain nombre de cas, d'après les remontées de nos collègues :

- → en élémentaire et en primaire : St-Germain-Lembron, Lempdes le Bourgnon, par exemple.
- → en maternelle: Clermont-Ferrand Michelet, Riom Jean Rostand, Aydat, Lezoux, Beaumont Jean Zay, Clermont-Ferrand Paul Bert et La Pradelle, Mirefleurs...

Arrêtons-nous sur le cas des écoles de Mirefleurs, car ce qui a été proposé par l'Inspecteur d'académie à l'issue du CTSD du 17 avril est inadmissible !

Le 9 avril, et très justement, puisque la moyenne de l'école maternelle de Mirefleurs avant ouverture est de 29,33 élèves par classe, il est proposé une ouverture de classe. Dans le même temps, l'administration propose une fermeture de classe à l'école élémentaire de Mirefleurs, commune de moins de 5000 habitants. Étant donné les annonces du ministre Blanquer concernant ces communes définies comme « rurales », la FSU demande s'il a été pris contact avec le maire. On nous répond que oui. Mais, très rapidement après le CTSD du 9 avril, le maire de Mirefleurs écrit un courrier à M. le DASEN en précisant qu'il ne souhaite pas qu'une classe soit fermée à l'élémentaire et qu'il tient à l'ouverture de classe en maternelle.

La proposition de l'administration annoncée lors du CTSD du 17 avril, qui consiste à ne pas fermer à l'élémentaire et à ne pas ouvrir à l'école maternelle de Mirefleurs, sous prétexte que le taux d'encadrement dans la commune est bon, est purement inadmissible et incohérente! D'abord, parce qu'un taux d'encadrement ne se mesure pas à l'échelle communale mais à l'échelle d'une école. Ensuite, parce qu'il est totalement déraisonnable de laisser une moyenne de presque 30 élèves par classe à l'école maternelle avec 27 GS, 30 PS et 31 MS à répartir en seulement 3 classes à la rentrée scolaire!

En conséquence, la FSU demande l'ouverture d'une classe à l'école maternelle de Mirefleurs.

Suite à nos échanges très vifs lors du CTSD du 17 avril et suite à une interruption de séance demandée par la FSU, l'Inspecteur d'académie a décidé de n'ouvrir que 35 postes de remplaçants à la rentrée 2020, au lieu de 40 initialement, ceci afin de se laisser une marge de 5 postes pour septembre.

La FSU rappelle que le manque de postes de remplaçants est le résultat des politiques d'austérité qui ont contraint les moyens alloués au service public d'Éducation pendant des décennies, et l'ont donc affaibli.

La FSU demande à ce que ces 5 moyens soient utilisés tout de suite afin de procéder à un certain nombre de mesures qui permettront aux écoles et aux équipes de s'organiser plus rapidement et d'envisager la rentrée sereinement.

Enfin, la FSU s'interroge sur la perte de deux emplois de « directeur d'école d'application » pour les écoles d'application Edgar Quinet maternelle et Edgar Quinet élémentaire de Clermont-Ferrand. Elle attend donc des réponses précises à ses questions.

Cette perte d'emploi constitue une poursuite du démantèlement des lieux de formation des enseignants, dont les écoles d'applications représentent par leurs classes spécialisées un des maillons du dispositif. Doit-on considérer que l'emploi de directeur d'école d'application est inutile à la formation et que sa suppression accrédite l'administration de son échec en matière de gestion des ressources humaines ?

Un emploi de « directeur d'école d'application » est dévolu aux besoins de la formation initiale et continue. Il constitue donc un poste de maître-formateur. La suppression de cet emploi entraîne-t-il de facto la disparition d'un poste de maître-formateur ? Et pourquoi cela n'a-t-il pas été annoncé au cours du CTSD ?

Le décret n°74-388 du 8 mai 1974 précise dans son article 5 que sont considérées écoles d'application, « les écoles de moins de quatre classes dont toutes les classes sont des classes permanentes d'application, et les écoles de quatre classes et plus comportant au moins trois classes permanentes d'application ». Ceci est par ailleurs confirmé par la circulaire n° 2014-115 du 3-9-2014 relative aux décharges de service des directeurs d'école. Doit-on considérer que cette perte d'emploi entraînera la fermeture de postes de maîtres-formateurs dans ces deux écoles d'application et donc un déclassement de ces écoles ?

Pour la FSU, et comme pour les postes de RASED, les emplois dédiés à la formation des enseignants ne doivent pas constituer une variable d'ajustement. S'il doit y avoir une révision de la carte

des écoles et des classes d'application, cela doit se faire dans la concertation et non entre deux mesures arrêtées au cours d'un CTSD.

En conclusion, nous demandons que d'autres moyens soient dégagés dès maintenant pour renoncer à toutes les fermetures proposées lors du CTSD du 17 avril et pour procéder à toutes les ouvertures nécessaires.

Après la période de confinement qui a accru les inégalités, nous aurons besoin de conditions pédagogiques diversifiées, et d'un meilleur encadrement partout.

Les représentants de la FSU au CDEN, Laëtitia POINTU et Fabien CLAVEAU

